



Syndicat des Personnels de l'Éducation en Guadeloupe

ÉLECTION À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE DES PROFESSEURS CERTIFIÉS ET ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT

SCRUTIN DU 29 NOVEMBRE AU 06 DÉCEMBRE 2018

Professeurs Certifiés et Adjointes d'Enseignement de l'académie de Guadeloupe,

Du 29 novembre au 06 décembre 2018, vous êtes appelés à élire vos représentants à la CAPA des professeurs Certifiés et Adjointes d'Enseignement.

A l'heure où le ministre de l'Éducation Nationale annonce la suppression massive de postes dans le second degré, nous devons plus que jamais faire entendre nos voix. Ces élections revêtent donc une importance capitale.

Encore et toujours le ministère de l'éducation nationale, pour atteindre ses objectifs budgétaires, n'hésite pas à mettre entre parenthèses les droits des personnels et à rendre de plus en plus difficiles les conditions de travail des enseignants et de réussite des élèves.

Le ministre ose même annoncer, sans sourciller, le recours aux heures supplémentaires pour compenser les suppressions de postes et améliorer le pouvoir d'achat des enseignants tout en exigeant toujours plus des enseignants (plus d'évaluations numériques sans développement du numérique, plus d'accompagnement sans recrutement de personnel qualifié...) cela au détriment de la qualité de l'enseignement et des élèves.

Par conséquent, les élections se déroulent dans un contexte où, encore une fois, l'Administration rectorale a pour seules préoccupations : une gestion purement comptable de l'Académie au détriment des besoins réels en matière d'éducation et une application mécanique de toutes les réformes sans se soucier de leur mise en œuvre (évaluations à l'entrée en 2^{nde} par exemple).

Un contexte, aussi dans lequel, de plus en plus de pouvoir est laissé aux chefs d'établissement pour juger du mérite des personnels et peser ainsi lourdement sur leur évolution de carrière.

Face à cette politique scélérate et à ses conséquences désastreuses sur les personnels, les élèves et sur l'éducation en Guadeloupe, il est plus qu'urgent que la voix du SPEG soit encore plus forte dans les instances paritaires académiques. Plus que jamais notre vigilance doit être accrue pour défendre ce que nous avons durement gagné aux prix des nombreuses luttes de masses menées depuis la création de l'Académie de Guadeloupe. Ces acquis sont menacés en permanence.

Animés par la ferme volonté d'une défense efficace de tous les personnels, les commissaires paritaires du SPEG constituent une force de proposition incontournable dans les groupes de travail et les CAPA consacrés aux domaines suivants :

➤ *Avancement accéléré d'échelon,*

- Accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle,
- Changements de corps,
- Attribution des congés formation,
- Mutations des personnels,
- Conseil de discipline.

Face à une administration qui feint d'ignorer les textes et les droits des personnels, et applique à la carte la réglementation et les procédures inhérentes à la gestion des personnels, la voix des commissaires paritaires du SPEG est essentielle dans cette instance.

Par leur ténacité, **les élus du SPEG se battent chaque année pour le maintien des néo titulaires qui le souhaitent dans leur académie d'origine.**

Ils assurent le **suivi et un contrôle vigilant des dossiers des enseignants** pour :

- Les promotions d'échelon
- L'accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle
- L'intégration dans le corps des certifiés.

Grâce à une préparation minutieuse du mouvement intra-académique et l'organisation régulière de réunions d'information pour les candidats à mutation, **les propositions des commissaires paritaires du SPEG ont contribué à augmenter le nombre d'affectations à titre définitif, à améliorer, dans différentes disciplines, les affectations des personnels, dans le respect des règles du mouvement et de la stricte équité.**

Les élus du SPEG s'engagent à continuer, avec détermination, le combat pour :

- La prise en compte des particularités de l'Académie,
- L'instauration d'un véritable dialogue entre le rectorat et les organisations syndicales pour l'attribution des moyens dans la gestion du mouvement des personnels,
- L'équité dans la gestion des personnels
- Le respect du statut des TZR.

**POUR QUE LA DÉFENSE DE TOUS LES PROFESSEURS CERTIFIES
ET ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT DE L'ACADÉMIE DE
GUADELOUPE SOIT ASSURÉE AVEC EFFICACITÉ**

DU 29 NOVEMBRE AU 06 DÉCEMBRE 2018

Votez et faites voter pour la liste

SPEG

